Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_151_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-151-2026

Objet : Conventions financières pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo : conventions cadre pluriannuelles 2026-2030 et avenants financiers annuels

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Victor BONNOT pouvoir à Marc PICQUETTE, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_151_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-151-2026

Rapporteur : Monsieur Arnaud LE BRETON

Objet : Conventions financières pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo : conventions cadre pluriannuelles 2026-2030 et avenants financiers annuels

EXPOSE DES MOTIFS

Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo est l'outil local de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique composé de plusieurs bassins versants. Il est en phase de mise en œuvre depuis son approbation par arrêté préfectoral le 21 avril 2017. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'assemblée assurant le suivi et la mise en œuvre du SAGE.

5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés par le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ; ainsi que la commune de l'Ile de Bréhat. Cela représente 110 communes dont 91 communes incluses totalement dans le périmètre.

Par délibération du 20 février 2021, le Conseil Communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération a acté le nouveau portage administratif du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo par Guingamp-Paimpol Agglomération à compter du 1er mars 2021.

A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération assure à la Commission Locale de l'Eau, en lien avec les partenaires financiers, les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Elle porte juridiquement le budget proposé par la Commission Locale de l'Eau et administrativement les agents de l'équipe d'animation du SAGE.

Pour la mise en œuvre du SAGE, la structure porteuse peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor, pour l'animation, la communication et la mise en œuvre d'études.
Le reste à charge est réparti entre les différents EPCI et Ile de Bréhat. Leur participation financière est calculée ainsi : 50% au prorata de la surface communale couverte par le SAGE et 50% au prorata de la population concernée par le SAGE.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_151_2026-DE

Il convient de s'appuyer sur une convention pour formaliser les modalités de cette participation financière.

La CLE a validé en novembre 2025 sa feuille de route 2026-2030 pour l'agence de l'eau, qui prévoit les chantiers prioritaires à mener et le budget prévisionnel afférent. La structure porteuse a pris acte de cette feuille de route en janvier 2026. Il est ainsi proposé de s'appuyer sur une convention cadre pluriannuelle, basée sur cette feuille de route validée 2026-2030, et de prévoir un avenant financier chaque année pour préciser la programmation annuelle, le budget prévisionnel de l'année et le montant de la contribution prévisionnelle annuelle de chaque EPCI et Ile de Bréhat.

Sur la durée de la feuille de route, le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo se décompose ainsi :

	2026	2027	2028	2029	2030
ANIMATION / COORDINATION (2,22 ETP)	145 000 €	145 000 €	155 000 €	155 000 €	165 000 €
COMMUNICATION	6 500 €	3 000 €	3 500 €	3 000 €	11 500 €
ETUDES ("Ressources-Besoins", évolution documents du SAGE)	90 000 €	70 000 €	90 000 €	40 000 €	
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	**241 500 €**	**218 000 €**	**248 500 €**	**198 000 €**	**176 500 €**

Sur la durée de la feuille de route, la part prévisionnelle restant à charge des EPCI et d'Ile de Bréhat, après subventions (70 à 80%), est la suivante, sous réserve du montant effectif des dépenses et des subventions :

	2026	2027	2028	2029	2030
TOTAL reste à charge Animation	29 000 €	29 000 €	31 000 €	31 000 €	33 000 €
TOTAL reste à charge Communication	1 950 €	900 €	1 050 €	900 €	3 450 €
TOTAL reste à charge Etudes	18 000 €	16 000 €	22 000 €	12 000 €	0 €
TOTAL RESTE A CHARGE PREVISIONNEL	**48 950 €**	**45 900 €**	**54 050 €**	**43 900 €**	**36 450 €**

	2026	2027	2028	2029	2030
Autofinancement Guingamp-Paimpol Agglo. - structure porteuse	21 553 €	20 210 €	23 798 €	19 329 €	16 049 €
Lannion-Trégor Communauté	15 018 €	14 082 €	16 582 €	13 468 €	11 183 €
Leff Armor Communauté	11 154 €	10 459 €	12 316 €	10 003 €	8 306 €
Saint-Brieuc Armor Agglomération	651 €	610 €	719 €	584 €	485 €
Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	453 €	425 €	501 €	407 €	338 €
Ile de Bréhat	121 €	113 €	134 €	109 €	90 €

Sur la durée de la feuille de route, les moyens humains prévisionnels de la cellule technique du SAGE ATG se composent de 2,22 ETP, répartis ainsi :

- Coordination : 1 ETP - poste permanent occupé par une agente en détachement de la fonction publique d'Etat, renouvellement du détachement pour 5 ans à compter de février 2026 ;
- Chargé de mission : 1 ETP – poste occupé par un agent en contrat de projet de 3 ans depuis octobre 2025 ;
- Chargé de SIG : 0,2 ETP - mise à disposition d'un agent du service SIGD de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Secrétariat : 0,02 ETP - mise à disposition d'une agente de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_151_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Bureau statutaire saisi le 11 juin 2026;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE la convention, ci annexée, entre Guingamp Paimpol Agglomération et Saint Brieuc Armor Agglomération pour la mise en œuvre du SAGE Argoat Trégor Goëlo pour la période 2026-2030 et les précisions apportées par l'avenant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions cadres pluriannuelles relatives au financement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les avenants financiers annuels avec ces mêmes partenaire.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 65568 du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération, fonction 731, Politique de l'eau.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND